

Flash Spécial - décembre 2020

Salaire / Classification

Fin des Négociations



🌀 **Revalorisation des salaires : La claque pour le Médico-social et le Siège !**

Si l'ensemble du personnel des établissements sanitaires de notre UGECAM a obtenu une revalorisation mensuelle de 183€ net, les salariés du siège et des établissements médico-sociaux en sont exclus, bien qu'ils aient des professions, des fonctions et des missions similaires. **Ils sont passés de héros à zéro !**

Pourquoi ? Que s'est-il passé ? Pendant toute la négociation, la CGT a défendu et s'est battue pour obtenir une revalorisation identique pour l'ensemble du personnel, quelque soit sa fonction ou son établissement. Malgré notre détermination et la mobilisation exceptionnelle du personnel, nous n'avons pu, à ce jour, l'obtenir pour le siège et le médico-social. Nous nous sommes trouvés confrontés à un texte du Ségur de la Santé, mal ficelé, négocié à la va-vite, dans lequel le législateur et notre employeur se sont engouffrés pour en limiter au maximum les bénéfices. La CGT, non signataire, avait à l'époque dénoncé une négociation marathon ne permettant pas d'en appréhender correctement tous les impacts. Nous avons regretté que des organisations syndicales se soient empressées de le signer, sifflant de fait la fin des négociations.



Aujourd'hui, l'histoire se répète, les mêmes organisations syndicales viennent de signer l'accord UGECAM, excluant le siège et le médico-social de la revalorisation salariale. Seule la CGT, ne l'a pas signé !

Notre organisation syndicale s'est retrouvée bien seule pour défendre les salariés du siège et du médico-social des UGECAM. Nos directions locales, régionale et nationale, malgré nos interpellations successives, sont restées passives, se réfugiant dans leur cadre institutionnel bien confortable. Dans un souci d'équité entre tous les salariés, nous avons aussi proposé une redistribution de l'enveloppe sur l'ensemble des agents de notre UGECAM... pas de réponse !

Qu'allons nous faire ? Pour la CGT, la lutte continue, même si l'accord est signé, nous mettrons tout en œuvre pour réparer cette injustice. Faire bouger les lignes politiquement, nous avons demandé une audience auprès du cabinet du 1er ministre, de la secrétaire d'état au handicap et saisi les députés des circonscriptions où sont implantés nos établissements. Nous essayons (via la presse, réseaux sociaux, pétitions...) de rendre visible auprès de la population la situation des professionnels du secteur médico-social méprisés par les pouvoirs publics, notre institution et nos directions. En ne reconnaissant pas les professionnels de ce secteur, c'est aussi la place du handicap qui n'est reconnue. Nous exploitons également la piste juridique : travail égal = salaire égal, dossier dans les mains de notre avocat.

Si la situation n'évolue pas rapidement, nous devons intensifier le rapport de force. Nous appelons l'ensemble des salariés du médico-social à une grève illimitée à compter du 21 décembre (chaque salarié pourra, à partir de cette date, se déclarer gréviste quand il veut, sous la forme qu'il veut : journée ou nuit - 1/2 journée - 55mn en début ou fin de poste). Pour gagner, Mobilisons nous !

🌀 **Classification : pour la CGT c'est NON !**

La CGT n'est pas signataire du projet de classification. Sur notre institution Sécurité Sociale, pour les accords nationaux de branches, il n'y a que 3 organisations syndicales représentatives (1ère : CGT - 2de : FO - 3ème : CFDT). Seule la CFDT a signé ce protocole!

Nous ne pouvons accepter un texte qui dévalorise plusieurs de nos métiers du soin et de l'éducatif (AMP, ergothérapeute, orthophoniste, psychomotricien, psychologue, préparateur en pharmacie, formateur...)

Nous ne pouvons accepter un texte qui accentue l'individualisation des salaires en renforçant l'impact des points de compétence, dont chacun connaît l'aléatoire et l'injustice dans la politique d'attribution.

Nous ne pouvons accepter un texte où l'ancienneté reste bloquée, cantonnant nombre de salariés à une stagnation inacceptable de leur rémunération...

La CGT va faire valoir son droit d'opposition, si FO s'y associe, ce projet de classification sera retoqué. Nous ne pouvons embarquer et enfermer l'ensemble des salariés des UGECAM et de l'institution Sécurité Sociale dans une classification dont les effets vont peser sur nos rémunérations et évolutions salariales pendant des années. Nous subissons déjà depuis 2004 l'impact négatif de la précédente classification, avec une baisse subie de plus de 10% de notre pouvoir d'achat.

Stop, ça suffit. C'est un autre projet qu'il nous faut !